

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
Du 30 août 2024

Le conseil d'administration du CCAS, convoqué le 23 août 2024 s'est réuni en séance ordinaire le 30 août 2024 à 18h30 à la Mairie en salle du conseil sous la présidence de M. Alain BLONDEAU, Président.

Mme Cathy BARBE, nommée secrétaire de séance, procède à l'appel des membres :

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DE WAZIERES CYRIL, VERSAEVEL JACQUELINE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusée :

DHENNIN NATHALIE (POUVOIR THERESE CARY).

Absents :

VAN HAUWAERT ANNIE, DUTOIT DANIELE, PLICHON PHILIPPE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Tout d'abord, le Président informe avoir reçu, en date du 22 août 2024, le courrier de démission de Madame Annie VAN HAUWAERT de sa fonction de représentante de l'UDAF (l'Union Départementale des Associations Familiales) au sein du conseil d'administration du CCAS de Wavrin. L'UDAF a été contactée afin pourvoir à son remplacement.

M. Alain BLONDEAU, Président du CCAS, sollicite l'avis des membres du conseil d'administration présents lors du dernier conseil d'administration, sur le procès-verbal de la séance du 13 avril 2024. Sans commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors du dernier conseil d'administration.

L'ordre du jour étant adopté, les points sont examinés dans l'ordre arrêté.

## ORDRE DU JOUR

### 1) Conventions de la banque alimentaire

La Vice-Présidente fait un rappel concernant les conventions de la banque alimentaire. Afin de faire face aux situations d'urgence alimentaire et de précarité auxquelles le CCAS est régulièrement confronté, une convention de partenariat alimentaire a été conclue avec la Banque Alimentaire du Nord en 2015. Le CCAS a donc adhéré pour l'obtention de denrées alimentaires non périssables. Une convention de partenariat informatique a été ensuite signée en 2019 afin de définir l'utilisation du logiciel « Passerelle » devenu « Ticadi ».

Des modifications étant intervenues dans les articles de ces conventions, la Banque Alimentaire nous demande de bien vouloir procéder à la signature des deux nouvelles conventions de partenariat. La durée des conventions est renouvelée tacitement tous les ans pour une durée maximale de 5 ans. Elles peuvent être dénoncées à tout moment par une des parties, avec un préavis d'un mois.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, autorisent le président à signer ces nouvelles conventions.

## 2) Décision Budgétaire Modificative

Le Président expose que dans le cadre du financement de l'achat d'un nouveau véhicule 9 places pour le transport des aînés dont le devis est de 40 250,76€, une décision budgétaire modificative est nécessaire afin d'équilibrer le budget sur l'exercice budgétaire 2024.

Les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes handicapées peuvent l'utiliser, moyennant une participation de 2 € pour les bénéficiaires non imposables et 4 € pour les imposables, afin d'effectuer des courses, se rendre aux soins médicaux, aux ateliers loisirs, au cimetière, etc... uniquement sur la commune de Wavrin. La commune ne possédant actuellement que des magasins discounters, une seule dérogation a été autorisée pour se rendre au Carrefour Contact de Sainghin-en-Weppes.

L'achat de ce nouveau véhicule interviendrait d'ici la fin de l'année. Le Président précise que l'ancien véhicule servira probablement, tant que son état le permettra, pour le transport des aînés lors des banquets.

La modification du budget primitif se décompose de la manière suivante :

<b>Dépenses investissement</b>		
Chapitre 20	20421 subvention privée : bien mobilier, matériel	-13 700,00
Chapitre 21	2188 autres immobilisations corporelles	+13 700,00

La décision budgétaire modificative est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS adoptent à l'unanimité la présente Décision Budgétaire Modificative.

## 3) Informations et questions diverses

### - Cession bail à Ferme DEGROOTE

La Vice-Présidente informe que M. DEGROOTE Christian a fait valoir ses droits à la retraite auprès de la MSA à compter du 30/09/2024. Il est preneur d'un bail à ferme sur la parcelle suivante :

Commune	Section - N°	Lieudit	Surface	Nature
Wavrin	ZB 64	Château de la Vallée	8ha76a63ca	Terre agricole
			<b>Total</b>	<b>8ha76a63ca</b>

Par un second courrier, il indique vouloir céder le bail, mentionné ci-dessus, au profit de son fils M. DEGROOTE François au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Après vérification des prérequis (la lettre d'intention de reprise du bail par M. François DEGROOTE et la détention d'un diplôme professionnel agricole), la cession de bail a été rédigée.

La Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration qu'après les signatures tripartites, elle sera transmise à la trésorerie.

- **Atelier cuisine**

La Vice-Présidente communique les dates des ateliers cuisine validées pour les vendredis suivants :

- 27 septembre 2024
- 18 octobre 2024
- 22 novembre 2024
- 20 décembre 2024
- 24 janvier 2025

Le président demande à Madame Jacqueline VERSAEVE, le nombre de participant à ces ateliers. Elle explique qu'elles sont toujours 3 participantes et qu'elles réemploient les recettes et informations communiquées lors de ces ateliers.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou d'autres points à évoquer.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président clôt la séance à 19h25.

Le Président  
BLONDEAU Alain



